



Accélérer les actions en vue de l'atteinte d'un Pacifique bleu résilient »

Du 7 au 9 septembre, plateformes virtuelle
De 12 h à 17 h, heure du Samoa

**Point 8.3.3 de l'ordre du jour : Itinéraire pour établir un mécanisme
de financement durable**

Objet du document

1. Proposer une approche commune pour l'institution de systèmes de financement durable afin d'aider les États et territoires insulaires océaniques à créer des revenus afin de gérer efficacement les déchets dans la région.

Contexte

2. Les pays insulaires du Pacifique font face à de nombreuses difficultés dans la lutte contre les risques environnementaux entraînés par les changements climatiques, par la perte de biodiversité, par la surexploitation des ressources marines et par la mauvaise gestion des déchets. De nombreux pays (surtout les atolls et les îles) n'ont que de faibles capacités de mettre en place une industrie locale, ce qui fait du Pacifique un importateur net de marchandises. Ajoutons à cela le fait que la population océanique est clairsemée et dispersée sur de grandes distances, ce qui rend extrêmement ardu la prestation de services de gestion des déchets et la réalisation d'économies d'échelle pour produire un PIB fort et attirer les marchés de vente de matières premières. De ce fait, les emballages des produits finaux persistent dans la région, sont mis en décharge, sont entreposés, ou sont libérés dans la nature, causant de la pollution et des dégâts à l'environnement.
3. Le but des mécanismes de financement durable pour la gestion des déchets est de créer un cadre de « Responsabilité étendue des producteurs », qui fait peser sur les importateurs et les producteurs locaux une partie des charges de la gestion des produits finaux importés par les États et territoires insulaires océaniques. Ces mécanismes visent donc à définir le montant réel de la gestion, du transport, du recyclage ou de l'élimination finale de ces produits, et de le répercuter sur les importateurs ou fabricants de ces produits. On appliquerait une « consigne » au prix de vente des produits, qui servirait de mesure incitative encourageant les consommateurs et consommatrices à ramener ces produits en fin de vie afin de récupérer leur consigne. Ce système est analogue à celui appliqué couramment aux bouteilles en verre.
4. Plusieurs projets financés par des bailleurs contribuent à la mise en œuvre de la stratégie « Un Pacifique plus propre à l'horizon 2025 », dont un objectif est que les États et territoires mettent en place des mécanismes de financement durable pour financer des activités viables de gestion des déchets. Les projets financés par les bailleurs et gérés par le Programme de gestion des déchets et de lutte contre la pollution (WMPC) du Secrétariat comprennent les projets et activités suivants :

Projet ISLANDS du FEM

5. Le projet ISLANDS du FEM pour les enfants du Pacifique appuiera plusieurs pays en complétant les initiatives en matière de financement durable mises en œuvre dans le cadre des projets SWAP et PacWastePlus. Il s'agit notamment de :
 - la mise en place d'un système de gestion des huiles usagées aux États fédérés de Micronésie ;
 - la mise en place de systèmes de gestion des déchets électroniques aux îles Cook, aux Îles Salomon et à Vanuatu ;
 - la construction de stations de tri des déchets à Nioué pour récupérer et entreposer les déchets encombrants destinés à être recyclés ;
 - l'achat d'équipements pour les Îles Marshall afin de permettre le traitement des déchets encombrants destinés à être recyclés.
6. Au niveau régional, le projet ISLANDS du FEM pour les enfants du Pacifique élaborera et produira une série de webinaires sur les frais de consigne prélevés à l'avance.
7. Il fera aussi une étude de faisabilité concernant la possibilité du recyclage des véhicules en fin de vie dans la région par le biais des initiatives en cours portant sur l'imposition de frais de récupération prélevés à l'avance.

J-PRISM II

8. Le projet J-PRISM II de la coopération technique japonaise a fait part de son assistance technique au niveau national :
 - renforcement des capacités financières des services de gestion des déchets (p.ex. système de tarification payable par l'utilisateur aux Fidji, aux Îles Salomon, au Samoa, aux Tonga, à Vanuatu) ;
 - élaboration et mise en place d'un système de consignation des contenants aux États fédérés de Micronésie, aux Îles Salomon, en République des Îles Marshall et à Vanuatu.
9. Au niveau régional, le J-PRISM II contribue à l'apprentissage mutuel entre les différents pays Membres en matière de gestion financièrement durable des déchets :
 - publication d'un guide et d'études de cas sur le système de consignation des contenants pour les pays insulaires, afin de faire connaître les différentes expériences au niveau national ;
 - organisation d'un atelier en ligne sur les instruments économiques et le financement de la gestion des déchets dans neuf pays.

PacWastePlus

10. Le programme PacWastePlus financé par l'Union européenne fournit une large gamme d'aides programmatiques à la région pour la mise en place de systèmes de financement durable. Les activités incluent :
 - une étude de faisabilité sur les produits applicables pouvant être inclus dans le système de « consignation et de frais de récupération à l'avance », et analyse économique initiale du lancement de ce système dans les îles Cook, aux Îles Salomon, à Nioué, au Samoa et à Vanuatu ; un appui législatif, l'achat d'installations et d'équipements, la conception de systèmes et la sensibilisation du public pour appuyer la conception et la mise en œuvre des systèmes ;
 - une étude de faisabilité sur les produits applicables pouvant être ajoutés au système existant de consignation et de frais de récupération à l'avance ; un appui législatif pour contribuer à la conception et à la mise en œuvre des systèmes ;

- une étude de faisabilité sur les produits applicables pouvant être ajoutés au système de consignation des contenants en place aux Kiribati ;
- une étude de faisabilité sur les produits applicables pouvant être inclus dans le système de « consignation et de frais de récupération à l'avance », et analyse économique initiale du lancement de ce système à Nauru et en Papouasie-Nouvelle-Guinée ;
- élaboration d'outils régionaux et d'un guide reprenant les résultats et les enseignements tirés des interventions nationales décrites ci-dessus ;
- élaboration d'une boîte à outils et de supports pour orienter la conception et l'adhésion de la population.

SWAP

11. Le projet *S'engager pour une gestion durable des déchets dans le Pacifique* (projet « SWAP »), financé par l'Agence française de développement (AFD), aide sept États et territoires insulaires océaniques à mettre en œuvre diverses activités en faveur d'une gestion durable et efficiente des déchets. La question du financement durable sera abordée par le biais de deux composantes :

- Élaboration et exécution d'un programme de formation régionale dont les cours en ligne seront accessibles pour les pays et territoires francophones et anglophones du Pacifique ;
- Appui technique et financier à Wallis-et-Futuna pour la mise en œuvre d'une unité de tri pour les déchets collectés par le biais d'un système de consignation des contenants ou d'une installation de refonte des déchets métalliques.

Itinéraire proposé pour un mécanismes de financement durable

12. La mise en place d'un mécanisme de financement durable pour favoriser une gestion viable des déchets est une option à envisager pour les États et territoires, surtout au vu du niveau actuel d'aide apportée par les bailleurs pour la gestion des déchets. L'itinéraire proposé pour le mécanisme de financement durable compte 21 étapes regroupées en dix grands thèmes : i) détermination du besoin d'une législation ; ii) recherche ; iii) volonté et appui politiques ; iv) conception préliminaire des systèmes ; v) étude de faisabilité ; vi) concertations ; vii) confirmation de la conception des systèmes de financement durable ; viii) rédaction de lois ; ix) mise en œuvre ; x) suivi, évaluation et audit. Il est prévu que le Secrétariat aidera les Membres à exécuter et à coordonner le présent itinéraire par l'intermédiaire de la stratégie « Un Pacifique plus propre à l'horizon 2025 », et tirer parti des projets actuels financés par les bailleurs, tels que le programme PacWastePlus, le programme ISLANDS du FEM, le SWAP et le J-PRISM II, ainsi que les nouveaux projets qui seront mobilisés dans le cadre de l'itinéraire proposé. L'itinéraire proposé pour les mécanismes de financement durable sont soumis à la discussion (cf. DT 8.3.3/Ann.1).

Recommandation

13. La Conférence est invitée à :

- 1) **prendre acte** de l'itinéraire proposé pour un mécanisme de financement durable, et y **souscrire** ;
- 2) **charger** le Secrétariat de collaborer avec les Membres et les partenaires en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de mécanismes de financement durable pour la gestion des déchets.

23 juin 2021